

Séance du : 12 janvier 2023

n°2/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 4 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mme MARTY Héléne est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

ADROIT Sophie, ARDON Judith, BIGNON Christine, GRAFEUILLE ROUDET Valérie, LATCHE Catherine, MALMAISON Patricia, MARTY Héléne, MIR Virginie, NACCACHE Nathalie, SIORAT Florence, VILESPY Estelle

BATIGNE Robert, BODIN Pierre, BOMBAIL Jean-Pierre, BONDOUY Guy, CASSAN Jean-Clément, CESSÉS Christian, DEMANGEOT François, FABRE Christian, FERRET Michel, GOUXETTE Jean-Luc, GUIRAUD Dominique, HEBRARD Gilbert, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, LAGOUTTE Jean, MAZAS Christian, MILHES Marius, PETIT Jean-Marie, PORTET Christian, PRADEL Christophe, SCHMIDT Alain, STEIMER John, VELAND Raymond, ZANATTA Rémy

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

EXPERT Reine

HEDIN Philippe, SARTORI Alain

En exercice : 63

Présents : 38

Avaient donné pouvoir :

MARECHAL Martine à FABRE Christian

VAUTHIER Marie-Hélène à PETIT Jean-Marie

KONDRYSZYN Serge à BOMBAIL Jean-Pierre

Nombre de voix : 41

Excusés :

BOUSQUET Alexia, CAMPGUILHEM Sandrine, CESSÉS Evelyne, CORROIR Véronique
GLEYSSES Lison, MARECHAL Martine, PALOSSE Christiane, VERCRUYSSSE Sandrine

ARPAILLANGE Michel, BARBASTE Philippe, BARTHES Serge, BREIL Bernard,
CLAVEL Thierry, DANJOU Jacques, GELI Bertrand, GREFFIER Philippe, GUERRA
Olivier, JULLIN Olivier, LAGENTE Christian, LAVIGNE Gérard, MERCIER Alain,
METIFEU Marc, PEDRERO Roger, POISSON Henri, PUJOL Michel, RAMONDA Hervé,
SERRANO Serge, SERRES Charly.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 68 68 68

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2023

Application agréée E-legalite.com

Objet : Création d'un emploi de chargé de gestion administrative

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), et notamment son article L 332-8-2° (ex article 3-3.2° de la loi du 26 janvier 1984) ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels. Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération n°29/2021 du 24 juin 2021 portant recrutement d'un agent contractuel sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité - poste de gestionnaire du Gal des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération n°47_2021 du 9 décembre 2021 portant recrutement d'un agent contractuel sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité - poste de secrétariat-gestion interne ;

Vu la délibération n°02_2022 du 10 mars 2022 portant renouvellement du poste de renfort gestionnaire GAL sur accroissement temporaire ;

Vu la délibération n°17/2022 du 23 juin 2022, portant renouvellement du poste permettant un renfort sur la gestion interne de la structure en accroissement saisonnier d'activité,

Vu la délibération n°30/2022 du 8 décembre 2022 portant sur ajustement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.68.68

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur le président rappelle que considérant que la charge de travail est toujours intense, et pour faire face aux enjeux liés à la contractualisation avec l'Etat et la Région notamment, le Bureau syndical propose de créer un emploi de chargé de gestion administrative à temps plein dans les grades d'attaché, de rédacteur, de technicien ou d'adjoint technicien territorial à compter du 1er avril 2023 pour assurer les missions suivantes :

- « contractualisations » (dont la gestion du GAL)
- gestion interne PETR (services supports).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2° précité ;

Il pourra être recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans compte tenu des programmations contractuelles du PETR avec ses différents partenaires.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans les missions octroyées et notamment la gestion des fonds européens.

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Le tableau des emplois sera modifié.

**Le Comité Syndical, Oûi l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

1°) – **d'APPROUVER** la création d'un emploi de chargé de gestion administrative au sein du PETR du Pays Lauragais selon les modalités exposées,

2°) - **d'AUTORISER**, en cas d'appel à candidature infructueux, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le recrutement d'un agent non titulaire afin d'assurer la continuité du service du PETR et la prise en charge du surcroît de travail dans les conditions prévues à l'article L. 332-8-2° précité,

3°) - **d'ACTUALISER** le tableau des effectifs

4°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 janvier 2023

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.00.68.00

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2023

Application agréée E-legalite.com